



**Propositions de FERUS pour la définition d'un  
« Plan national de conservation du lynx en  
France »**

**Septembre 2009**

**FERUS  
BP 114  
13 718 Allauch Cedex  
www.ferus.org**

# SOMMAIRE

## 1.- INTRODUCTION

### 1.1.- Présentation de FERUS

### 1.2.- Le lynx en France

- 1.2.1.- Disparition
- 1.2.2.- Retour
- 1.2.3.- Population actuelle
- 1.2.4.- Suivi de l'espèce et actions de l'Etat
- 1.2.5.- Statut de conservation
- 1.2.6.- Inquiétudes et nécessité d'un plan lynx

## 2.- OBJECTIFS

### 2.1.- Objectifs généraux

- 2.1.1.- Limiter les cas de mortalité
- 2.1.2.- Favoriser la connectivité entre les noyaux et à l'intérieur des noyaux
- 2.1.3.- Améliorer la communication et la sensibilisation auprès des populations
- 2.1.4.- Un protocole d'élimination davantage tourné vers la protection des troupeaux
- 2.1.5.- Poursuivre le suivi et les études scientifiques sur le lynx en France

### 2.2.- Objectifs spécifiques pour le noyau vosgien

- 2.2.1.- Consolider et accroître l'aire de répartition
- 2.2.2.- Favoriser la connectivité entre les Vosges du Nord et les Vosges moyennes et du Sud
- 2.2.3.- Améliorer la communication et poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux

### 2.3.- Objectifs spécifiques pour le noyau jurassien

- 2.3.1.- Consolider et accroître l'aire de répartition
- 2.3.2.- Favoriser la connectivité entre le Jura et les Vosges
- 2.3.3.- Lutter contre les collisions routières

### 2.4.- Objectifs spécifiques pour le noyau alpin

- 2.4.1.- Consolider et accroître l'aire de répartition
- 2.4.2.- Maintenir et restaurer les corridors naturels à l'intérieur des Alpes et entre le Jura et les Alpes

### **3.- ACTIONS PRECONISEES**

#### **3.1.- Actions générales**

- 3.1.1.- Limiter les cas de mortalité
- 3.1.2.- Favoriser la connectivité entre les massifs
- 3.1.3.- Améliorer la communication et la sensibilisation des acteurs locaux.
- 3.1.4.- Poursuivre le suivi et les études scientifiques sur le lynx en France
- 3.1.5.- Favoriser le retour éventuel du lynx dans de nouveaux massifs.

#### **3.2.- Actions spécifiques pour le noyau vosgien**

- 3.2.1.- Consolider et accroître l'aire de répartition
- 3.2.2.- Favoriser la connectivité entre les Vosges du Nord et les Vosges moyennes et du Sud
- 3.2.3.- Améliorer la communication et poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux

#### **3.3.- Objectifs spécifiques pour le noyau jurassien**

- 3.3.1.- Favoriser la connectivité entre le Jura et les Vosges
- 3.3.2.- Lutter contre les collisions routières

#### **3.4.- Objectifs spécifiques pour le noyau alpin**

- 3.4.1.- Maintenir et restaurer les corridors naturels à l'intérieur des Alpes et entre le Jura et les Alpes

### **4.- MOYENS**

### **BIBLIOGRAPHIE**

## 1.- INTRODUCTION

### **1.1.- Présentation de FERUS**

L'association FERUS est issue de la fusion du Groupe Loup France (fondé en 1993 lors du retour du loup) et d'Artus (l'un des principaux artisans de la réintroduction de 3 ours dans les Pyrénées en 1996 et 1997). Aujourd'hui, FERUS est la première association française par le nombre de ses adhérents à regrouper de façon spécifique les défenseurs des grands carnivores présents dans notre pays : l'ours, le loup et le lynx. L'association FERUS est agréée auprès du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable au titre de l'article L-141 du code de l'environnement.

Depuis 2007, un groupe lynx a été créé au sein de l'association.

En ce qui concerne le lynx, FERUS a pour but, en France :

- d'articuler et coordonner toutes actions de recherche, de sensibilisation et d'éducation liées à la présence et à la réhabilitation du lynx.
- de favoriser le retour et le maintien des populations de lynx.

Notre demande de mise en place d'un plan national de conservation du lynx en France – présentée dans ce document – s'inscrit pleinement dans nos missions.

### **1.2.- Le lynx en France**

#### **1.2.1.- Disparition**

Comme partout en Europe occidentale, le lynx a disparu de France entre la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle. Il a probablement survécu jusque dans les années 1930 dans les Alpes (dernière capture authentifiée dans les Hautes-Alpes en 1928). (Stahl & Vandel, 1998).

#### **1.2.2.- Retour**

Depuis les années 1970, le lynx est de retour dans les massifs montagneux de l'est de la France. A cette période, plusieurs opérations de réintroductions ont eu lieu dans de nombreux pays d'Europe occidentale (Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovaquie, Suisse).

En ce qui concerne la France, s'il a été réintroduit dans les Vosges, le félin est revenu naturellement dans le Jura et les Alpes françaises, à la faveur de réintroductions effectuées en Suisse.

La réintroduction du lynx dans les Vosges débute en 1983 et se termine en 1993. En 10 ans, 21 lynx (12 mâles et 9 femelles), provenant en grande partie des Carpates slovaques, ont été relâchés dans les Vosges du Sud. Mais seuls une dizaine de lynx ont pu participer réellement à la constitution d'une population, car les autres sont morts rapidement ou ont disparu.

Au début des années 1970, le lynx fait son retour, naturel cette fois, sur le versant français du Jura. En octobre 1974, un lynx est abattu dans la haute chaîne du Jura. Ce lynx vient de la Suisse toute proche où, de 1970 à 1975, une dizaine de lynx ont été relâchés.

Dès lors, le lynx va progressivement coloniser l'ensemble des secteurs forestiers favorables du massif du Jura.

Enfin, dans les Alpes occidentales, près d'une quinzaine de lynx ont été lâchés en Suisse de 1970 à 1976 et deux mâles en 1975 en Italie.

En France, une première donnée, isolée dans l'espace et le temps, est collectée en Isère en 1976. Par la suite, les premiers indices sérieux de sa présence datent du début des années 1980. Maintenant encore, on ne peut pas affirmer avec certitude si ces lynx sont venus du sud du Jura ou des Alpes suisses.

D'abord uniquement présente dans les Alpes du Nord, l'espèce colonise lentement des territoires vers le sud, jusqu'en Haute-Provence.

### **1.2.3.- Population actuelle**

La population française de lynx est constituée de 3 noyaux dont l'installation a été décrite précédemment.

Le noyau vosgien est principalement centré sur le versant alsacien des Vosges moyennes et du Sud. Depuis quelques années, on constate une lente progression de l'espèce sur le versant lorrain des Vosges moyennes et du Sud.

Au nord, la présence du lynx dans le vaste ensemble forestier des Vosges du Nord (qui se poursuit au nord dans le Palatinat allemand) est encore sporadique et semble déconnectée du noyau du sud du massif.

Une étude de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), réalisée en 2007, a permis d'estimer la population vosgienne entre 23 et 34 individus.

La population la plus importante et la plus active sur le plan démographique se trouve dans le Jura. Elle compterait actuellement 74 à 108 individus pour le versant français (ONCFS, 2007).

Dans le sud du massif, tous les habitats forestiers favorables sont occupés par le lynx, de la haute chaîne frontalière (à l'est) jusqu'à la plaine de la Bresse (à l'ouest) et au Rhône (au sud). Plus au nord, le lynx continue de coloniser de nouveaux territoires, essentiellement dans le département du Doubs. Des signes récents semblent indiquer une présence désormais continue de l'espèce sur toute la façade frontalière de ce département.

Enfin, des données récentes collectées entre les noyaux vosgien et jurassien (sud de la Haute-Saône et nord du Doubs) laissent espérer une jonction à court ou moyen terme. Des échanges d'individus accroîtraient la variabilité génétique des deux noyaux.

On ne peut pas vraiment parler de noyau en ce qui concerne la présence du lynx dans les Alpes. Aucune aire de présence vaste et continue n'est occupée, mais plusieurs « îlots » répartis sur l'ensemble du massif et centrés sur les principaux massifs montagneux et forestiers.

Mais depuis quelques années maintenant, on observe une densification des indices de présence dans les massifs forestiers plus compacts et continus des Préalpes du Nord (Bauges, Chartreuse et Vercors), en connexion avec la population du Jura.

L'aire de présence est apparemment et/ou réellement discontinue dans le reste des Alpes. La plupart des habitats forestiers du lynx correspondent à un étage de végétation forestière plus ou moins étroit. De plus, ces habitats sont établis en forte pente. La difficulté de prospection ajoutée à une couverture forestière discontinue ne facilite pas la connaissance de la répartition et son interprétation. Toutefois, des indices de présence isolés dans le temps et l'espace sont relevés jusqu'au nord du département du Var et à l'ouest des Alpes-Maritimes. L'effectif, très difficile à estimer, serait de l'ordre de 15-22 individus (ONCFS, 2007).

La population française serait donc estimée aujourd'hui entre 112 et 163 individus adultes (ONCFS, 2007). Elle continue d'augmenter, spatialement et numériquement. Mais compte tenu de son historique, de l'effectif et du morcellement des noyaux de population ainsi que de la faible capacité de dispersion de l'espèce, le statut de conservation du lynx en France est encore très fragile et soumis à de nombreux aléas.

#### **1.2.4.- Suivi de l'espèce et actions de l'Etat**

Le Ministère chargé de l'Environnement a confié à l'ONCFS la charge de suivre le lynx afin de renseigner le statut global de conservation de l'espèce en France. Le recensement direct de l'effectif de lynx étant impossible, l'ONCFS a mis en place un réseau de correspondants (le Réseau Lynx) qui permet de collecter de façon standardisée le plus grand nombre d'indices de présence du lynx. Ces données, une fois validées, permettent de renseigner la présence de l'espèce par période triennale et donc de suivre l'évolution de cette aire de présence détectée au cours du temps. (Marboutin & al., 2008).

Actuellement, outre ce suivi de la population, les actions de l'Etat sur le lynx se limitent à l'indemnisation des dégâts et à l'élimination de lynx épisodiques dits « à problèmes » selon un protocole.

#### **1.2.5.- Statut de conservation**

Les effectifs estimés correspondent à des ordres de grandeur. Mais ils donnent toutefois une idée du statut de la population et de son évolution dans le temps.

D'après le suivi du statut de conservation de la population de lynx en France pour la période 2005-2007 (Marboutin & al., 2008), « *sur le plan numérique, les effectifs estimés correspondent à ce qui est habituellement considéré en biologie de la conservation comme une « petite population »* ».

Il est toutefois précisé que « *la combinaison de l'évolution positive de l'aire de présence régulière (globalement + 11%), à l'ordre de grandeur estimé des effectifs totaux (environ 140 en moyenne, sans tenir compte des aires de présence récentes), suggèrent un statut de conservation global plutôt favorable* ».

### 1.2.6.- Inquiétudes et nécessité d'un plan lynx

Si le lynx n'est heureusement pas dans une situation critique en France (comme l'est l'ours dans les Pyrénées par exemple), son avenir n'est pour autant pas pleinement assuré et impose une grande vigilance.

Les cas de mortalité d'origine humaine - braconnage et collisions routières principalement - augmentent. Nombre d'entre eux concernent des adultes. Or, si une population de lynx supporte un certain taux de mortalité des jeunes, la mortalité adulte est beaucoup plus problématique. De plus, outre les cas de mortalité directement constatés, de nombreux autres sont suggérés indirectement, par l'augmentation du nombre de jeunes lynx orphelins retrouvés, morts ou vivants, dans le Jura (qui traduit une mortalité de femelles adultes). Les rumeurs de braconnage sont aussi nombreuses à nous parvenir, sans pouvoir être vérifiées la plupart du temps.

Enfin, dans le milieu cynégétique, des voix se font entendre pour demander une régulation du lynx.

Malgré ces sources légitimes d'inquiétude, le lynx ne bénéficie d'aucun plan de conservation à l'échelle nationale, à la différence du loup ou de l'ours par exemple.

Pourtant, au niveau français, le lynx boréal est classé comme « en danger » sur la liste rouge des espèces menacées en France (niveau 3 sur une échelle de 6, allant de « Eteinte en métropole » à « Préoccupation mineure ») (MHNM & UICN Comité français, 2009). Les deux autres espèces de mammifères considérés « en danger » au niveau national par l'UICN, le grand hamster et le vison d'Europe, bénéficient tout deux (à juste titre) d'un plan de restauration.

Le *Plan d'action pour la conservation du lynx d'Eurasie en Europe* (Breitenmoser, 2003) préconisait déjà pour la France la « mise en place d'un groupe national de gestion du lynx qui produit un plan d'action national pour le lynx conformément au présent Plan d'action. »

Un projet de plan de restauration pour le lynx en France avait pourtant été rédigé au début de l'année 2003 par diverses administrations (ONCFS, DIREN, PNR), mais a rapidement été gelé par le Ministère de l'époque suite à la commission d'enquête parlementaire sur le loup (Génot, 2006)

Cette demande n'est pas nouvelle : depuis longtemps, de nombreux naturalistes réclament un plan lynx à l'échelle nationale. Dernièrement, le biologiste Jean-Claude Génot l'a encore rappelé dans son ouvrage (Génot, 2006).

FERUS prend aujourd'hui le flambeau pour réclamer à l'Etat la rédaction, puis la mise en œuvre effective, d'un véritable plan national de conservation du lynx en France.

Nous ne prétendons pas rédiger à la place de l'Etat un plan de conservation. Mais à travers ce document, nous souhaitons développer ce qui nous semble devoir être la base d'un tel plan.

**Si l'Etat décide d'aller dans cette voie, FERUS souhaite activement participer à la réflexion, à la rédaction et à la mise en œuvre de ce plan.**

## 2.- OBJECTIFS

### 2.1.- Objectifs généraux

#### **2.1.1.- Limiter les cas de mortalité**

- Concernant la mortalité, l'ONCFS indique dans le Bulletin d'Information du Réseau Lynx n°14 (année 2008) qu'un bilan des causes de mortalité du lynx en France de 1974 à 2007 aura lieu en 2009, dont « *les premières analyses font ressortir des liaisons significatives sur le plan statistique entre le sexe, l'âge des animaux et la cause de mort et/ou capture. De même, les cas détectés ne semblent pas distribués au hasard selon les saisons...* » (Réseau Lynx, 2008). Les conclusions de cette étude devront être finement analysées pour lutter efficacement contre ces cas de mortalité.

- Sur l'ensemble des trois massifs ainsi qu'en périphérie, le braconnage doit impérativement être prévenu et sévèrement puni.

- Sur l'ensemble des trois massifs ainsi qu'en périphérie, les mortalités accidentelles liées à la route et au rail doivent être réduites au maximum.

Des mesures devront être prises sur les éventuels axes à problèmes (concentration de collisions sur une même portion d'axe) que mettraient en évidence cette étude.

#### **2.1.2.- Favoriser la connectivité entre les noyaux et à l'intérieur des noyaux**

- A long terme, l'avenir du lynx en Europe, donc en France, passe par le maintien et la restauration des corridors forestiers et des continuités écologiques (en l'absence de continuités forestières) entre les massifs d'Europe occidentale (populations réintroduites), centrale et septentrionale (populations naturelles).

Cette idée de corridor écologique transeuropéen a fait l'objet d'une étude financée par l'Union européenne, qui propose le rétablissement d'échanges entre populations y compris les métapopulations (Linnell & al., 2008, d'après Rosoux & al., 2008).

De part sa position géographique et sa population de lynx, la France doit être partie prenante de ce projet et travailler, à son échelle, d'une part à la connectivité entre les Vosges du Nord, les Vosges moyennes et du Sud, les Alpes du Nord et les Alpes du Sud, d'autre part à l'établissement ou au renforcement des corridors avec les pays frontaliers.

#### **2.1.3.- Améliorer la communication et la sensibilisation auprès de la population**

- La communication de l'Etat sur le lynx doit être améliorée.

Par exemple en ce qui concerne les cas de braconnage incontestables, il est préjudiciable d'en avoir seulement connaissance à l'occasion de la parution du bulletin d'information du Réseau Lynx (une fois par an) et non au moment où les faits sont avérés. D'une manière générale, une communication plus régulière devrait avoir lieu toute l'année.

- Certains dirigeants cynégétiques entretiennent l'idée que la population de lynx devrait être régulée. Ces idées doivent être combattues avec fermeté et avec des arguments objectifs par les services de l'Etat. Des occasions de le faire sont par exemple l'attribution des plans de chasse, les adjudications de lots en forêt domaniale et l'accueil des chasseurs dans ces dernières, la discussion des arrêtés d'ouverture en CDCFS...

En effet, l'état des populations des deux espèces de proies principales – chevreuil et chamois – est globalement bon à l'échelle nationale. L'augmentation constante des effectifs, en dépit de petits ralentissements ponctuels récents sur le chevreuil (dus à diverses causes dont peut-être des maladies et, au milieu des années 2000, des années successives défavorables à la survie des faons), permet de satisfaire à la fois les besoins des prédateurs et ceux des chasseurs, comme le montrent les plans de chasse en augmentation constante (et dont les objectifs ne sont d'ailleurs jamais atteints).

#### **2.1.4.- Un protocole d'élimination davantage tourné vers la protection des troupeaux**

- Depuis 2001, un protocole d'élimination de lynx a été mis en place dans les départements de l'Ain et du Jura. Il prévoit qu'à partir de 10 attaques par an dans un rayon de 3 kilomètres (appartenant au même massif), le prélèvement d'un lynx peut être décidé, après qu'une commission départementale se soit réunie (avec ONCFS, chasseurs, éleveurs, associations de protection de la nature).

FERUS – à défaut de soutenir – accepte ces prélèvements officiels dans la mesure où :

- ils plafonnent comme actuellement à un individu par an et par département.
- seuls l'Ain et le Jura sont concernés.

Nous nous opposerons évidemment à :

- une éventuelle augmentation de ce « quota » ou
- d'éventuelles possibilités de prélèvements étendues au Doubs, au massif vosgien ou au massif alpin aux effectifs bien trop faibles.

Nous souhaiterions également que l'activation de ce protocole soit conditionnée à la mise en place de mesures de protection dans les troupeaux considérés, ainsi qu'à l'absence de cas de braconnage constatés dans le département l'année du prélèvement.

Enfin, comme pour le loup, nous demandons qu'une démonstration soit effectuée avec le recul sur la pertinence de ces prélèvements au regard des objectifs poursuivis officiellement.

#### **2.1.5.- Poursuivre le suivi et les études scientifiques sur le lynx en France**

- Le suivi de l'espèce, par l'intermédiaire du Réseau Lynx, fonctionne bien. Il est nécessaire de le maintenir et de l'étoffer, afin de recueillir le maximum d'informations permettant de renseigner au mieux le statut de l'espèce en France.

- Dans certaines régions situées à l'ouest des massifs montagneux de l'Est de la France (Champagne, Lorraine, Bourgogne, Massif Central), des rumeurs font état d'observations

sporadiques de lynx, pour l'instant jamais confirmées par le Réseau Lynx. Si elles s'avéraient exactes, il s'agirait selon toute vraisemblance de jeunes lynx en voie de dispersion. Ce serait toutefois la preuve de l'extension de l'espèce vers des secteurs de basses et moyennes montagnes voire de plaines.

Il est nécessaire de suivre au mieux la colonisation éventuelle et les voies de colonisation de nouveaux territoires vers l'ouest, depuis les trois noyaux de population de l'Est de la France. Si la présence du lynx était avérée dans une nouvelle zone, des mesures de protection et d'accompagnement de l'élevage devraient être prises immédiatement (remboursements, clôtures, chiens de protection...)

- Dans les Pyrénées, l'hypothèse de la survie d'une population autochtone de lynx est toujours évoquée par certains naturalistes. Ce point de vue est rejeté par le Réseau Lynx car aucun indice fiable ne leur est jamais parvenu. Afin de clarifier la situation, des prospections mériteraient d'être plus soutenues, par exemple dans le cadre des Réseaux Loup et Ours déjà existants.

- L'hypothèse d'une possible perte de diversité génétique n'est pas à exclure et devrait être étudiée. Toutes les populations d'Europe occidentale ont subi un fort goulot d'étranglement génétique. En effet, elles sont toutes issues d'un très faible nombre d'individus pionniers, qui plus est tous issus de la même région des Carpates slovaques. (Stahl P. & Vandel J.-M., 1998). La population de lynx réintroduite en Slovénie à la fin des années 1970 s'est effondrée 20 ans plus tard. Une conséquence de la faible diversité génétique de cette population est pressentie (Trontelj P. & *al.*, 2007)

Il convient de veiller à ce que la variabilité génétique de la population française de lynx soit bonne, si possible égale à celle des populations autochtones d'Europe centrale et septentrionale.



Photo : Jean-Louis Paumard / Colibri

## **2.2.- Objectifs spécifiques pour le noyau vosgien**

### **2.2.1.- Consolider et accroître l'aire de répartition**

- Dans les Vosges moyennes et du Sud, le lynx est bien présent sur le versant alsacien et franc-comtois qu'il occupe de manière continue, alors que sa présence est plus épisodique sur le versant lorrain. Alors que tous les habitats potentiels ne sont pas colonisés, la croissance de l'aire de présence occupée y est bien plus faible que dans les massifs jurassien ou alpin.

A terme, la présence du lynx doit être étendue et consolidée sur l'ensemble des zones favorables du massif, notamment le versant lorrain des Vosges moyennes et du Sud qui reste peu occupé.

- Dans les Vosges du Nord, seuls quelques indices de présence sont relevés de manière isolée dans le temps et l'espace, sans qu'une aire de présence compacte n'ait pu être définie. La présence du lynx dans ce massif semble indépendante du noyau des Vosges moyennes et du Sud, mais en relation avec le Palatinat allemand frontalier. A terme, la présence du lynx doit être étendue et consolidée sur l'ensemble des zones favorables des Vosges du Nord.

### **2.2.2.- Favoriser la connectivité entre les Vosges du Nord et les Vosges moyennes et du Sud**

- La connexion entre les Vosges moyennes et les Vosges du Nord est pour l'instant inexistante ou extrêmement limitée. La seule continuité forestière entre les deux entités se trouve au niveau du col de Saverne. Toutefois, on recense à cet endroit une autoroute, une route, une voie de chemin de fer et un canal. La connexion entre les Vosges moyennes et du Nord doit être restaurée.

En règle générale FERUS n'est pas partisan de « préserver » les coupures sous prétexte de lutte contre telle ou telle épizootie. Ce serait d'ailleurs la négation totale du concept de trame verte.

### **2.2.3.- Améliorer la communication et poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux**

- Dans les Vosges, la principale opposition vient d'une partie du monde de la chasse. Il est nécessaire de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'associer au maximum les chasseurs au suivi de l'espèce.

## **2.3.- Objectifs spécifiques pour le noyau jurassien**

### **2.3.1.- Consolider et accroître l'aire de répartition**

- L'ensemble des habitats favorables semble occupé dans le massif jurassien, à l'exception du nord-ouest du département du Jura et du nord du département du Doubs où l'aire de présence est encore discontinue.

L'aire de répartition actuelle du lynx dans le Jura doit être maintenue et étendue sur les dernières zones encore en cours de colonisation dans le nord du massif.

### **2.3.2.- Favoriser la connectivité entre le Jura et les Vosges**

- A l'heure actuelle, il n'y a pas de continuité entre les noyaux de populations jurassien et vosgien. Toutefois, il semble que cette connexion puisse s'opérer à court terme, compte tenu de la proximité entre les différents indices relevés, tant dans le nord du massif du Jura (Haut-Doubs), que dans le sud des Vosges (Haut-Rhin et Territoire-de-Belfort).

Les échanges d'individus entre ces deux noyaux de population devraient être favorisés.

### **2.3.3.- Lutter contre les collisions routières**

- Les collisions mortelles de lynx dues au trafic routier sont nombreuses dans le Jura. Il est indispensable de réduire cette cause de mortalité importante, particulièrement critique lorsqu'elle concerne des lynx adultes. C'est possible puisque beaucoup de collisions interviennent dans les mêmes secteurs.



Photo : Roland Clerc

## **2.4.- Objectifs spécifiques pour le noyau alpin**

### **2.4.1.- Consolider et accroître l'aire de répartition**

- Actuellement, l'aire de présence du lynx continue de s'accroître dans les Alpes du Nord. Toutefois, on ne peut pas encore parler de noyau de population, mais plutôt d'îlots de présence, principalement répartis sur les massifs préalpins (Bauges, Chartreuse, Vercors) ainsi que dans certaines zones des Alpes internes (vallée de la Maurienne).

Ces îlots doivent être maintenus et consolidés, afin d'obtenir un noyau de présence relativement compact sur les Alpes du Nord.

- La colonisation des Alpes du Sud est en cours. Chaque année, quelques indices de présence sont relevés, mais sans récurrence dans le temps et l'espace. On ne peut ainsi pas parler d'îlots de présence avérés. L'effort de prospection doit être accru et mieux adapté à l'habitat discontinu et peu accessible des forêts alpines.

La présence de l'espèce doit être consolidée dans cette partie des Alpes, potentiellement très favorable au félin.

### **2.4.2.- Maintenir et restaurer les corridors naturels à l'intérieur des Alpes et entre le Jura et les Alpes**

- Actuellement, on observe une relative continuité entre l'aire de présence occupée par le lynx dans le sud du massif du Jura et dans les Alpes du Nord, plus précisément entre le Bugey (Ain) et la Chartreuse (Savoie / Isère), par l'intermédiaire de la Montagne de l'Épine. Un autre corridor potentiel existe entre la haute chaîne du Jura et la Haute-Savoie, par l'intermédiaire de la Montagne du Vuache.

Le maintien de ces continuités forestières est indispensable.

- Les Alpes, surtout les Alpes du Nord, sont très morcelées par de profondes vallées humanisées (zones urbaines et agricoles mais surtout voies de communication). Il est nécessaire de maintenir les corridors forestiers existants, entre les différents massifs occupés, voire d'en créer de nouveaux.

## 3.- ACTIONS PRECONISEES

### 3.1.- Actions générales

#### **3.1.1.- Limiter les cas de mortalité**

- Dans le passé en France, il a été démontré que le braconnage ciblé sur une espèce jugée « indésirable » par certains chasseurs et/ou éleveurs diminuait en fonction des efforts spécifiques qui étaient consentis par la police de la nature (agents de l'ONCFS, gendarmerie) pour enquêter sur les cas avérés ou les rumeurs « sérieuses ». Ce braconnage croît en revanche si les dirigeants de la chasse « laissent entendre » sans être démentis ou rappelés à leurs responsabilités que le prédateur est nocif. Le moment semble venu de remobiliser la police de la nature sur le cas du lynx, mais aussi d'augmenter ses effectifs, actuellement en diminution.

- Les actions visant à limiter les collisions routières seront exposées dans le prochain paragraphe.

#### **3.1.2.- Favoriser la connectivité entre les massifs**

- Les corridors forestiers entre les massifs doivent être préservés en priorité et restaurés s'ils sont dégradés. Beaucoup de continuités écologiques stratégiques sont connues pour le lynx. Un inventaire doit être mené pour identifier le plus grand nombre possible de ces sites clés. Un observatoire de ces espaces doit être organisé et coordonné par les services de l'Etat pour prévenir toute action d'aménagement du territoire qui augmente la fragmentation de l'espace (mise en place de clôtures, aménagement « léger » des voies de communication sans étude d'impact adaptée, cumuls d'obstacles non étudiés globalement...).

- Les axes de communication (autoroutes, routes, voies de chemin de fer ou canaux) constituent un problème majeur en terme de connectivité. Les passages à faune sont une des solutions. Mais pour être efficaces, il faut veiller à ce qu'ils soient correctement placés (entre deux massifs forestiers, sans zones ouvertes à franchir pour y accéder), suffisamment larges, végétalisés, avec des écrans visuels et auditifs (pour que le trafic routier ne soit pas ou peu perçu depuis le passage). Sans ces éléments, le passage à faune ne sera pas utilisé par le lynx.

En fonction de l'étude à paraître courant 2009 sur les cas de mortalité, des passages à faune devront prioritairement être réalisés au niveau des éventuels « points noirs » (portions de route où plusieurs cas ont été recensés).

- D'autres techniques doivent être étudiées, notamment au regard de ce qui se fait dans d'autres pays.

### **3.1.3.- Améliorer la communication et la sensibilisation auprès des acteurs locaux**

- Les actions de sensibilisation doivent être encouragées et accrues, envers l'ensemble des publics : habitants des massifs, chasseurs, éleveurs, forestiers, accompagnateurs en montagne, touristes...

### **3.1.4.- Poursuivre le suivi et les études scientifiques sur le lynx en France**

- Le suivi de l'espèce, par l'intermédiaire du Réseau Lynx de l'ONCFS, doit être poursuivi et développé, en collant au mieux avec les techniques utilisés dans les pays environnants : utilisation de pièges photographiques, de pièges à poils...

- La poursuite d'études sur l'écologie, l'éthologie du lynx, les possibilités de développement de la population, l'impact de certaines pratiques forestières, agricoles, ou de loisirs doit être encouragée.

- Le Réseau Lynx devrait être étendu dans les secteurs où la présence de l'espèce n'est pas encore prouvée scientifiquement mais où des rumeurs existent et se font croissantes.

- Les recherches poussées sur les causes de mortalité sur les animaux trouvés morts doivent être systématiques et réalisées dans un laboratoire spécialisé.

- Il serait nécessaire de procéder à des études scientifiques sur le statut génétique (degré de consanguinité, hétérozygotie, parenté avec d'autres populations européennes) des 3 noyaux de population de lynx en France. Actuellement, aucune étude de ce type n'a eu lieu en France.

Si ces noyaux s'avéraient être pauvres génétiquement, des lâchers de confortement génétique pourraient être envisagés, à partir d'individus extérieurs à l'Europe occidentale ou aux Carpates slovaques (où sont originaires tous les lynx réintroduits en Europe occidentale). Pour des raisons pratiques, ne pas éliminer le choix de relâcher des lynx issus de captivité, puisque de telles opérations ont été couronnées de succès, notamment en Pologne (Parc national de Kampinowski) et en Allemagne (Parc National du Harz). (Hermann, 2008).

### **3.1.5.- Favoriser le retour éventuel dans de nouveaux massifs**

- Dans les massifs encore inoccupés par l'espèce, la réintroduction n'est pas une priorité. Toutefois, s'il existait une volonté locale forte et un large consensus à une réintroduction du lynx dans un massif biologiquement favorable à l'espèce, il serait absurde de s'y opposer.

## **3.2.- Actions spécifiques pour le noyau vosgien**

### **3.2.1.- Consolider et accroître le noyau de population vosgien**

- Si la stagnation des territoires occupés et des effectifs de lynx se vérifiait dans les Vosges moyenne et du Sud, il faudrait recourir - comme dans le passé - à de nouveaux lâchers, à partir du moment où les causes de cette stagnation auraient été identifiées et « maîtrisées ».

- Dans les Vosges du Nord, il serait opportun d'étudier l'opportunité de procéder à des lâchers de renforcement, afin de pérenniser la présence du lynx dans ce massif.

### **3.2.2.- Favoriser la connectivité entre les Vosges du Nord et les Vosges moyennes et du Sud**

- Afin de rétablir la connectivité entre les massifs forestiers des Vosges du Nord et des Vosges moyennes, au niveau du col de Saverne, l'hypothèse de la création d'un passage à faune au dessus de l'A4 a été envisagée par le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est (SETRA, 2006). Ce projet devrait être réalisé le plus rapidement possible.

- Les continuités forestières entre Vosges moyennes et Vosges du Nord, ainsi qu'entre Vosges du Sud et Haut-Doubs, doivent être préservées.

## **3.3.- Actions spécifiques pour le noyau jurassien**

### **3.3.1.- Favoriser la connectivité entre le Jura et les Vosges**

- Les continuités forestières doivent être préservées entre le Haut-Doubs et les Vosges du Sud.

### **3.3.2.- Lutter contre les collisions routières**

- Les éventuels « points noirs » qui seront identifiés sur les axes de communication devront être équipés des passages à faune adéquats.

Avant même cette étude à paraître prochainement, on connaît déjà plusieurs axes « meurtriers » comme par exemple l'autoroute A404 entre Maillat et Oyonnax (Ain) ouverte en novembre 1997.

### **3.4.- Actions spécifiques pour le noyau alpin**

#### **3.4.1.- Maintenir et restaurer les corridors naturels à l'intérieur des Alpes et entre le Jura et les Alpes**

- Les continuités forestières doivent être préservées aux travers des vallées séparant les différents massifs des Alpes du Nord, ainsi qu'entre les massifs préalpins du Nord et le Jura.

- Les axes de communication coupant les corridors forestiers entre le Jura et les Alpes et entre les différents massifs alpins devraient être recensés, afin de limiter leur impact en les équipant de passages à faune adéquats.

Les réflexions actuellement à l'étude en Isère, au niveau du passage de Voreppe (entre Vercors et Chartreuse) et de la vallée du Grésivaudan (entre Chartreuse et Belledonne) en vue de créer deux passages à grande faune vont dans ce sens.



Photo : Vincent Vignon

## 4.- MOYENS

Le Plan national pour le Lynx ne devrait pas conduire à des dérives budgétaires.

Les opérations de renforcement, lorsqu'elles sont entreprises, ne sont pas coûteuses. L'espèce cause peu de dommages aux troupeaux et dans les Alpes, ces derniers doivent déjà être protégés contre le loup. Le suivi de l'espèce (extension du réseau) est déjà financé et l'accompagnement de la colonisation par le lynx ne changera pas le système de pilotage du réseau. Le rétablissement des connectivités s'inscrira dans la mise en place de la « trame verte » qui est un engagement du Grenelle de l'Environnement. Il faudra toutefois veiller à la mise en place de moyens suffisants dans deux domaines : la réalisation de quelques protections contre les collisions avec des véhicules et de passages à faune, qui peuvent être financés en partie dans le cadre d'un système de compensations.

La lutte contre le braconnage, qui dépasse largement le cas du lynx, pose la question de la police de la nature en général et des moyens de lutter contre la destruction directe ou indirecte de la faune et de la flore sauvage et contre le non respect des multiples engagements pris par les gestionnaires d'espaces dans le cadre de divers politiques (Natura 2000, PAC par exemple).



Photo : Maurice Chatelain

## BIBLIOGRAPHIE

- Breitenmoser U., Breitenmoser-Würsten C., Okarma H., Kaphegyi T., Kaphegyi-Wallmann U. & Müller U. (2003). *Plan d'action pour la conservation du lynx eurasien en Europe (Lynx lynx)*. Sauvegarde de la Nature n°112. Editions du Conseil de l'Europe.
- FERUS (2007). *Le lynx en France*. Plaquette d'information.
- Génot J.-C. (2006). *Vivre avec le lynx*. Editions Hesse.
- Hermann M. (2008). *Le Lynx en Allemagne : un retour réussi même dans des habitats fragmentés ? - Expérience de réintroduction dans le Harz, à partir d'animaux issus de captivité*. Résumé de la communication au Symposium International sur le Lynx en Europe occidentale « Lynx, le grand retour ? ». Orléans, les 17-18-19 octobre 2008.
- Marboutin E., Duchamp C., Catusse M., Léger F., Léonard Y., Boyer J., Moris P., Briaudet P.-E. & Migot P. (2008). *Le suivi du statut de conservation de la population de lynx en France : Bilan pour la période triennale 2005-2007*. ONCFS – Direction Etudes & Recherche – CNERA PAD – Equipe Loup & Lynx.
- Molinari-Jobin A., Molinari P., Breitenmoser-Würsten C., Wölfl M., Stanisa C., Fasel M., Stahl P., Vandel J.-M., Rotelli L., Kaczensky P., Huber T., Adamic M., Koren I. & Breitenmoser U. (2003). *The Pan-Alpine Conservation Strategy for the Lynx*. Nature and environment n°130. Convention on the conservation of European Wildlife and Natural Habitats. Council of Europe Publishing.
- Muséum National d'Histoire Naturelle & UICN Comité Français (2009). *Une espèce de mammifères sur dix menacée en France métropolitaine : une situation préoccupante mais des progrès encourageants*. Communiqué de presse, 13 février 2009.
- Raydelet P. (2006). *Le lynx boréal*. Collection Les sentiers du Naturaliste. Editions Delachaux & Niestlé.
- Réseau Lynx / ONCFS (2008). *Bulletin d'information du Réseau Lynx n°14*, ONCFS.
- Rosoux R., De Bellefroid M.-d.-N., Baillon J. & Moreau A. (2008). *Symposium international sur le Lynx en Europe occidentale « Lynx... le grand retour ? »*. Rapport pour la 28ème réunion du comité permanent de la Convention relative à la Conservation de la Vie Sauvage et du Milieu Naturel de l'Europe. Strasbourg, 24-27 novembre 2008.
- Services d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes (2006). *Routes et passages à faune, 40 ans d'évolution*. Rapport d'expériences
- Stahl P. & Vandel J.-M. (1998). Encyclopédie des Carnivores de France Fascicule 19 : *Le lynx boréal*, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères.
- Trontelj P., Adamič M., Dovč P., Horvat S., Jerina K., Kos I., Potočnik H., Skrbinšek T. & Snoj A. (2007). *Conservation genetics of bear, red deer and lynx in Slovenia*. Projet de 2004 à 2007. Université de Ljubljana, Faculté Biotechnique.